REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-272 du 25 Octobre 1977

portant nomination du Capitaine KORA Bata en qualité de Délégué Militaire de la Province du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'ordonnance N°75-44 du 21 juillet 1975, portant création du poste de Délégué Militaire Provincial ;
SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le Capitaine KORA Bata est nommé Délégué Militaire de la Province du Zou en remplacement du Camarade KOUKOUI Valère, Commissaire de Police Principal appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 25 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,

Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 CAB/MIL 4 Etats-Majors 12 MISON 5 Préfet du ZOU 4 autres Préfets 5 Intéressé 1 autres Ministères 14 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL 4 INSAE 2 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 3 DSIM 4 DAPAT au MISON 2 BN-UNB-FASJEP 6 JORPB 1.-